

Préambule : Application des Conditions

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant EASY MOOV', l'acheteur ou client est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne signataire et acceptant les présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par EASY MOOV' tant pour son propre compte que pour celui de ses commettants.

Toutes autres conditions n'engagent le vendeur qu'après confirmation écrite de sa part.

Le seul fait d'accepter l'offre du vendeur et de passer une commande comporte l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente à l'exclusion de tous autres documents émis par EASY MOOV' qui n'ont qu'une valeur indicative et non contractuelle.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite du vendeur, prévaloir sur les conditions générales de vente. Toute condition contraire apposée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Les présentes Conditions Générales de Vente seront adressées à l'acheteur avec la fiche d'ouverture de compte qui lui sera remise lors de toute première commande et, en outre, consultables sur le site Internet de la Société EASY MOOV' www.easymoov.fr.

Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des produits distribués par la Société EASY MOOV' au client.

Article 3 : Commandes**3.1 Offres**

Les commandes de produits ne sont définitives qu'après validation écrite par le client de l'offre émise par la Société EASY MOOV'.

L'offre émise par la Société EASY MOOV' et soumise à la validation du client contiendra les références du produit, sa description technique, son prix unitaire H.T., les délais de livraison, le mode de paiement choisi ainsi que la date d'échéance du premier acompte. En outre, elle peut comporter la documentation technique du ou des fabricant des produits distribués par la Société EASY MOOV'.

La validation de cette offre est matérialisée par la signature du client et l'apposition de la mention « bon pour accord ».

Dès réception de cette validation écrite par la société EASY MOOV', toute commande sera réputée irrévocable.

La validité de l'offre s'entend, sous réserve des modifications substantielles des tarifs par le fabricant.

3.2 Modalités

Toute commande doit obligatoirement préciser la quantité, la référence article et la qualité des produits commandés.

Sur la demande expresse du client, une confirmation de sa commande pourra lui être adressée à l'adresse que celui-ci aura communiquée lui rappelant notamment le détail du matériel commandé, sa quantité, son prix unitaire et le délai de livraison prévu.

La Société EASY MOOV' se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure et ce, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit.

Les informations énoncées par le client lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le produit.

Lors de la commande, le client devra régler un acompte qui sera librement déterminé par le vendeur et mentionné dans la confirmation de commande.

Article 4 : Ouverture de compte

Une fiche d'ouverture de compte sera adressée au client, indispensable avant toute première commande, qui devra être retournée au vendeur pour acceptation.

Elle emporte également acceptation des présentes Conditions Générales de Vente en cochant volontairement la case attestant que ces conditions ont bien été lues et approuvées.

Par ailleurs, lors de chaque commande, le client s'engage à fournir :

- une adresse courriel professionnelle
- un numéro de téléphone fixe ou portable le cas échéant où il est joignable aux heures normales d'ouverture.

Article 5 : Disponibilité des produits

Les indications sur la disponibilité des produits proviennent des fournisseurs et fabricant de la Société EASY MOOV' et sont fournies au moment de la passation de la commande.

Toutes erreurs ou modifications exceptionnelles sont indépendantes de la volonté du vendeur et ne peuvent engager sa responsabilité. En cas d'indisponibilité du produit, après la passation de la commande, le client sera informé par

tous moyens notamment par courrier électronique, dans les meilleurs délais.

Article 6 : Livraison

Après confirmation de la commande, la société EASY MOOV' s'engage à livrer à son client les produits commandés à l'adresse fournie sur le bon de commande et, à défaut, au siège social du client.

Quel que soit le mode de livraison, les risques et périls du transport (perte, détérioration ou vol) sont à la charge de l'acheteur et ce, même pour le cas où le vendeur avance les frais de port ou les prend à charge.

En cas d'avaries ou de manquant, il appartient à l'acheteur de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises.

Les délais de livraison des produits sont indiqués au moment de l'offre remise au client. Le client reconnaît qu'ils sont donnés à titre indicatif et que la Société EASY MOOV' s'engage en tout état de cause à livrer les produits dans un délai raisonnable. En conséquence, l'acheteur reconnaît et accepte qu'en cas de non respect des délais indiqués au moment de l'offre, il renonce à toute réclamation de dommages et intérêts pour retard et/ou à demander l'annulation de la vente.

De la même façon et pour le cas où le client demande à bénéficier d'une livraison plus rapide, il ne pourra solliciter aucune garantie de délai de la part de la Société EASY MOOV'.

Les frais de port seront calculés à prix coûtant selon le barème établi par le transporteur.

Article 7 : Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les dix jours à compter de la date d'expédition des produits.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

Aucune réclamation ne sera admise si les conditions ci-dessus indiquées ne sont pas respectées et la livraison sera réputée conforme à la commande.

Article 8 : Retours

8.1 Modalités

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur qui devra décrire de manière précise les motifs de ce retour.

A la suite de cet accord, les produits commandés doivent être retournés à l'adresse qui sera communiquée, à cette occasion, par le vendeur.

Tout produit retourné sans cet accord ou non conforme sera tenu à la disposition de l'acheteur ou retourné à ses frais et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

Aucun retour ne sera accepté après un délai de 5 jours suivant la date de livraison.

Les produits renvoyés devront être en parfait état et soigneusement emballés dans leur conditionnement d'origine avec l'intégralité des accessoires (câble, manuel d'utilisation etc...).

Les produits devront être accompagnés d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le fournisseur les a livrés.

8.2 Conséquences

Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'acheteur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le vendeur dans les conditions prévues ci-dessus, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des produits au choix du vendeur, à

l'exclusion de toute indemnité ou dommages intérêts.

Article 9 : Garantie

9.1 Etendue

Les produits commercialisés par la Société EASY MOOV' sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication à compter de la date de livraison, conformément au certificat de garantie du fabricant.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.

En cas de non prise en charge de la réparation, le fabricant établira un devis. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur.

9.2 Exclusions

La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par une cause externe au produit (entretien défectueux, utilisation anormale, ...), ou encore par une faute du client résultant par exemple d'un emploi ou d'une installation non conformes aux spécifications du fabricant, de l'utilisation d'accessoires ou de consommables inadaptés.



Dans tous les cas, La Société EASY MOOV' ne saurait être tenue responsable en cas de refus du constructeur d'appliquer sa garantie.

Article 10 : Tarif / Prix

Les produits vendus par la Société EASY MOOV' seront facturés en euros et hors taxe pour les pays de la communauté européenne au prix du tarif en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande par EASY MOOV', hors frais de livraison.

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des usages et réglementations en vigueur.

Dans certains cas, les produits approvisionnés dans une devise différente de l'euro et subissant une variation du cours de celle-ci, cette variation pourra être répercutée le jour de la facturation.

Les tarifs sont communiqués à l'acheteur lors de l'offre remise préalablement à la commande. Les prix, en vigueur au moment de la passation de commande, s'entendent nets de remises.

Nos prix s'entendent hors contribution relative aux coûts de gestion des déchets d'éléments d'ameublement, prévue à l'article L.541-10-6 du code de l'environnement, en vigueur à compter du 1er mai 2013

Article 11 : Facturation

Une facture est établie pour chaque livraison effectuée par la Société EASY MOOV' ou par le fabricant lui-même lorsque la commande lui a été directement adressée par l'acheteur ou par l'intermédiaire d'EasyMoov'.

Article 12 : Paiement

12.1 Modalités

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions (mode et support) définies lors de la 1^{ère} commande.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

L'escompte pour paiement comptant est de 1,5%.

12.2 Retard ou défaut

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois (3 fois) le taux de l'intérêt légal + indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €

En cas de défaut de paiement, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

Au cas de paiement par effet de commerce (à l'exclusion des traites magnétiques qui ne sont pas acceptées), le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas, qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour tout autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

Article 16 : Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 17 : Loi applicable — Attribution de juridiction

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme les règles de forme.

En cas d'échec du règlement amiable, tous litiges ou contestations relatives à la formation ou l'exécution de la commande, pouvant survenir entre la Société EASY MOOV' et ses clients seront la compétence du Tribunal de Commerce du domicile du vendeur, à moins que le vendeur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la clause.

Annecy, France

Janvier 2013

ConditionsDeVenteEasyMoov